



# D O S S I E R D E P R E S S E

19 juin 2025

## *Budget supplémentaire 2025 : investissement, équité et modernisation des services publics*

Ce dossier de presse revient sur les grandes orientations du budget supplémentaire 2025 et sur deux projets significatifs portés par l'exécutif provincial et soumis au vote de l'Assemblée de province ce jeudi 19 juin.

Dans un contexte économique et social encore marqué par les conséquences des émeutes de mai 2024, ce budget supplémentaire s'inscrit dans une démarche responsable, tournée vers la relance économique et la préservation des services publics essentiels. **Grâce à des recettes consolidées (+6 %), la collectivité renforce sa capacité d'investissement**, moteur de développement et de cohésion sociale.

Dans son effort budgétaire, la province Sud poursuit sa modernisation dans des secteurs clés au travers de projets de délibérations soumis au vote de l'Assemblée parmi lesquels :

1. **La réforme des règles d'inscription scolaire** visant à garantir l'équité d'accès à l'éducation, tout en assurant une organisation plus fluide et adaptée aux réalités territoriales ;
2. **L'attribution de noms à deux établissements scolaires** traduit la volonté de faire vivre la mémoire collective et d'ancrer les lieux d'apprentissage dans l'histoire et les valeurs du territoire.



# Un budget supplémentaire 2025 centré sur les politiques prioritaires et un niveau d'investissement élevé

Dans un contexte économique particulièrement contraint, la collectivité entend poursuivre ses engagements prioritaires et soutenir la relance économique. Le budget supplémentaire pour l'exercice 2025, soumis au vote de l'assemblée provinciale, s'inscrit dans cette dynamique et s'articule autour de trois objectifs principaux :

- La reprise des résultats de gestion de l'exercice 2024, soit **7,752 milliards XPF** ;
- La confirmation des reports de crédits issus de cette gestion ;
- L'ajustement ciblé de certains postes budgétaires afin de maintenir les politiques publiques prioritaires, en particulier les soutiens à l'investissement, indispensables au maintien du tissu économique local.

Malgré la dégradation des recettes fiscales, la collectivité peut s'appuyer sur des ajustements de dotations et des participations de l'État et de la Nouvelle-Calédonie, permettant une **augmentation des recettes de 6%, soit +3,154 milliards XPF**. Ces ressources supplémentaires permettent de porter un effort d'investissement conséquent, représentant à lui seul 78 % des crédits du présent budget supplémentaire, dans des secteurs structurants tels que les infrastructures, l'aménagement, l'économie ou encore la transition écologique.

Parallèlement, les crédits de fonctionnement proposés (699 millions XPF) ont pour priorité le maintien des services publics essentiels et à l'accompagnement des populations dans les domaines de la santé, du social, de l'éducation et de l'emploi.

Au total, ce budget supplémentaire vient porter les dépenses réelles pour l'exercice 2025 à 54,3 milliards XPF, hors remboursement des emprunts, confirmant une gestion active, prudente et orientée vers l'investissement, fidèle à l'engagement de l'exécutif pour soutenir la relance et préparer l'avenir de notre territoire.

## ■ **Recettes : + 3,154 milliards XPF, soit +6 %**

L'ajustement des recettes du budget supplémentaire 2025 représente un accroissement des ressources provinciales de **3,154 milliards XPF**, réparti comme suit.

### **1. Ajustements des dotations légales : + 1,774 milliard XPF**

Provenant de la Nouvelle-Calédonie, ces ajustements comprennent : 1,303 milliard XPF au titre de l'ajustement définitif 2024, basé sur une assiette de répartition clôturée à hauteur de 86 milliards XPF ; et 471 millions XPF d'ajustement 2025, intégrant le soutien de l'État via un prêt garanti auprès de l'AFD (assiette fixée à 101,8 milliards XPF).

### **2. Mesures nouvelles : + 1,380 milliard XPF**

- 1,058 milliard XPF : participations de l'État dans le cadre des Appels à projets pour la reconstruction (AAPR) et des contrats de développement ;
- 210 millions XPF : dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie (dont 89 M pour l'échangeur de Païta Nord, 85 M pour la santé scolaire) ;
- 111 millions XPF de recouvrements divers dont +157 M : remboursement d'aides à l'habitat social, +29 M : participations ADEME (gestion des déchets) et -90 M : baisse de recettes liée à la desserte maritime de l'Île des Pins.



## ▪ Dépenses : maintenir un niveau d'investissement élevé

Le projet de budget supplémentaire prévoit une répartition des crédits additionnels entre investissement et fonctionnement.

### 1. Crédits d'investissement : 2,455 milliards XPF (soit 78% du budget supplémentaire)

L'objectif est de **maintenir un haut niveau d'investissement autour de 13,7 milliards XPF**, moteur essentiel de l'économie locale, dont : 1,080 Mds F pour le réseau routier (dont 588 millions XPF pour le renforcement des routes provinciales, 281 millions XPF pour leur aménagement, 160 millions XPF pour la VDE, 80 millions XPF pour la reconstruction du pont de Kouergoa, etc) ; et 600 millions XPF pour l'habitat social.

### 2. Crédits de fonctionnement : 699 millions XPF (soit 22% du budget supplémentaire)

L'objectif est de préserver l'efficience des services publics essentiels, tout en maintenant un effort de rigueur.

- **1,392 milliard XPF sur le périmètre des interventions et subventions**, notamment dans les secteurs de la santé et du social (597,1 millions XPF), de l'enseignement (346,6 millions XPF) et de l'économie, de l'emploi et de la formation (210 millions XPF) ;
- **275 millions XPF sur les services communs**, principalement sur les rémunérations et charges avec 250 millions XPF inscrits à titre prévisionnel dans l'hypothèse où le gel des avancements sur 2025 ne serait pas concrétisé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- **- 969 millions XPF d'ajustements sur les mouvements financiers.**

### Le compte administratif 2024 témoigne d'une gestion réaliste, volontariste et responsable

Au cours de la même séance les élus provinciaux ont adopté le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2024.

Ainsi grâce à la gestion rigoureuse de l'exécutif, la province ne s'est pas retrouvée en cessation de paiement. Elle a su adapter ses dispositifs pour tenir compte de la baisse de 28% des recettes fiscales et a prélevé dans son fonds de roulement pour amortir une partie des décisions difficiles qu'elle a dû prendre en raison de l'insurrection engagée le 13 mai 2024.

# Pour une scolarisation équitable et stable : la province Sud réforme les règles d'inscription

Afin d'assurer une gestion plus rigoureuse et équitable des inscriptions dans les écoles primaires publiques de la province Sud, l'assemblée provinciale a voté un projet de délibération nécessaire à l'encadrement des procédures d'inscription, d'affectation et de dérogation.

Jusqu'alors, aucune disposition réglementaire ne régissait de manière homogène les inscriptions scolaires. Cette absence de cadre normatif a généré d'importantes difficultés organisationnelles lors de la campagne d'inscription 2024 pour la rentrée scolaire 2025, avec pour constats majeurs :

- **1 750 dossiers enregistrés pendant la période officielle** (juillet-août 2024) ;
- **+ 1 200 demandes déposées hors délais** (entre janvier et mars 2025, après la rentrée).

Au-delà de la forte mise sous tension des équipes de la DERES déjà fortement sollicitées en période de rentrée scolaire, cette situation a rendu la carte scolaire caduque en raison de ces demandes tardives, créant un déséquilibre entre les places disponibles et les besoins réels. Pour garantir l'accès équitable à l'éducation et une organisation cohérente des écoles, la province Sud a décidé de mettre en place une réglementation claire et structurée pour garantir l'équité et la transparence dans l'accès à l'éducation pour tous les enfants de la province Sud.

## ▪ Une réforme guidée par des objectifs clairs

Face à ces constats, la province Sud souhaite, à travers ce projet de délibération, **poser les fondements d'un cadre juridique clair, équitable et opérationnel**, au service de l'intérêt général. Cette démarche vise ainsi plusieurs objectifs.

- Encadrer les périodes d'inscription afin d'anticiper les besoins scolaires réels ;
- Réduire les inscriptions hors délais, sources de désorganisation ;
- Optimiser la répartition des élèves en fonction des capacités d'accueil et de la carte scolaire ;
- Garantir l'équité territoriale, en assurant l'accès à l'école de secteur ;
- Améliorer la communication auprès des familles et leur accompagnement ;
- Lutter contre le « nomadisme scolaire », facteur d'instabilité et de décrochage.

## ▪ Des principes directeurs pour un service public modernisé

Ce projet de délibération introduit des mesures rigoureuses.

- **Obligation de primo-inscription en ligne**, sur la plateforme dédiée de la province Sud ;
- **Fixation annuelle d'une campagne d'inscription par arrêté** de la Présidente de l'Assemblée de province ;
- **Encadrement strict des dossiers incomplets et des demandes hors délais** ;
- **Affectation prioritaire dans l'école de secteur**, avec des dérogations strictement encadrées ;
- **Renforcement des exigences concernant les justificatifs de domicile**, pour éviter les contournements de la carte scolaire.

## ▪ Une exigence renforcée en matière de justificatifs de domicile

Afin de garantir une répartition cohérente des élèves et de lutter contre les pratiques de contournement, la province Sud n'acceptera plus les attestations d'hébergement produites seules comme justificatif de domicile.

Les familles concernées devront fournir, en complément, des documents supplémentaires attestant de manière fiable l'adresse déclarée (contrat de travail, fiche de paie, carte d'électeur, RIB, etc.). Cette disposition vise à :

- **Stabiliser les parcours scolaires des élèves ;**
- **Prévenir les inscriptions opportunistes et les changements d'école répétés ;**
- **Favoriser la réussite éducative à travers la continuité des apprentissages.**

Cette réforme nécessaire marque une étape importante dans la modernisation de la gestion scolaire en province Sud. Elle vise à instaurer un cadre réglementaire lisible, équitable et adapté aux réalités du territoire, tout en plaçant l'intérêt de l'enfant au cœur des décisions.

## Attribution de noms aux collèges de Magenta et Portes de Fer : hommage à deux figures calédoniennes

Depuis leur ouverture, les collèges de Magenta et Portes-de-Fer portent les noms de leur localisation géographique. Conformément à l'article 1-1 de la délibération modifiée n° 77 du 28 septembre 2015, la province Sud souhaite aujourd'hui leur apporter une véritable identité en rendant hommage à deux personnalités ayant marqué l'histoire calédonienne par leur engagement.

Ainsi, il est proposé de nommer :

- « **Collège Jean LEQUES** », l'établissement de Magenta, en mémoire de celui qui fut maire de la Ville de Nouméa de 1986 à 2014. Jean LEQUES a consacré plus de 28 années à l'amélioration des conditions de vie des Nouméens, au développement de la commune et à la promotion de l'éducation. Son parcours exemplaire constitue une référence forte pour les jeunes générations ;
- « **Collège François OLLIVAUD** », l'établissement des Portes-de-Fer, en hommage à une figure marquante du paysage éducatif et culturel calédonien. Enseignant de formation, François OLLIVAUD fut également directeur et principal-adjoint de collège, mais aussi chansonnier et humoriste apprécié de tous. Son engagement auprès de la jeunesse et de la culture locale fait de lui un symbole fédérateur, particulièrement pertinent pour un établissement accueillant une nouvelle dynamique scolaire.

Ainsi, la province Sud affirme sa volonté de **valoriser la mémoire collective** et d'inscrire ces deux établissements scolaires dans une perspective éducative porteuse de sens, d'inspiration et de cohésion.

\*\*\*

### *Les autres textes votés*

- Projet de délibération relative au rapport d'observations définitives établi par la Chambre Territoriale des Comptes (CTC) relatif au contrôle des comptes et de la gestion des casinos de Nouméa.
- Désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes et instances.

**CONTACT PRESSE**  
Marc Spisser : 76 18 74

